

Transport : Emissions directes de GES par types de véhicules

Pression

Mise à jour de l'article le 3 juin 2024

Mise à jour de la donnée le 30 mai 2024

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) sont des données très suivies, elles sont indispensables pour analyser et traiter les grands enjeux énergétiques, mais aussi pour répondre à l'atteinte d'objectifs réglementaires européens, nationaux et régionaux.

L'indicateur représenté ici est le détail des émissions directes de gaz à effet de serre pour le secteur Transport - par type de véhicule, pour la région des Hauts-de-France selon le format de rapportage PCAET. Cet indicateur transport est selon une approche cadastrale, dites de « trafic », comptant tous les véhicules passant sur le territoire (y compris le transit).

Cet indicateur détail les types de véhicules à la fois pour les transports routiers (2 roues, poids lourds, Véhicules particuliers, Véhicules utilitaires) et les autres transports (aérien, maritime, fluvial, ferroviaire).

Afficher la suite

Transport : Emissions directes de GES par types de véhicules

Choix de l'année : 2021 2020 2018 2015 2012 2010 2008

Total : 12534 kilotonnes équivalent CO2 (Kt eq.CO2)

Les émissions de GES du secteur du transport, ont une répartition par type de véhicules similaire aux consommations, l'essentielle des émissions étant liées à la combustion des produits pétroliers des différents véhicules.

Ainsi les principaux modes de transport émetteurs sont : les véhicules particuliers (48%), les poids lourds (33%), les véhicules utilitaires (15%), les autres transports non routiers - aérien, ferroviaire, fluvial, maritime (3%), et les deux roues (1%).

Les émissions de GES du secteur du transport sont en augmentation de +9% entre 2012 et 2021. Elles ont seulement diminué pendant la période du covid-19, avec -12% entre 2018 et 2020.

Comme pour les consommations d'énergie, c'est surtout les émissions de GES des transports routiers qui augmentent (+8% entre 2012 et 2021), notamment :

- Les poids lourds avec +24% entre 2012 et 2021
- Les véhicules particuliers avec +6% entre 2012 et 2021

Par contre les émissions des véhicules utilitaires et des deux roues baissent respectivement de -10% et -16% entre 2012 et 2021.

Concernant les autres transports non routiers, leurs émissions sont en légère baisse : -2% entre 2012 et 2021 avec notamment :

- L'aérien avec -42% d'émissions de GES entre 2012 et 2021. Mais même analyse que pour les

consommations, cela est dû à la période de confinement sur les années 2020 et 2021. Les émissions du secteur de l'aérien était en baisse de -5% entre 2012 et 2018, puis ont chuté avec -60% entre 2018 et 2021, avant de réaugmenter entre 2020 et 2021 de +49%, mais en dessous du niveau de 2012.

- Le ferroviaire avec -23% d'émissions de GES entre 2012 et 2021

- Le fluvial avec -11% d'émissions de GES entre 2012 et 2021

Seul les émissions du transport maritime augmentent de +23% entre 2012 et 2021.

fiche Transport : Emissions directes de GES par types de véhicules

Poids (128,85 ko), Format (VND.MS-EXCEL)

[Télécharger](#)

Production de l'indicateur

- Échelle disponible :

EPCI

- Unité :

kilotonnes équivalent CO2 (Kt éq.CO2)

- Méthode de récolte de la donnée :

Modèle

- Disponibilité :

N+3

- Fréquence de mise à jour :

Tous les ans

Nos partenaires

-

© Cette publication est réutilisable dans les conditions de la licence Creative Commons. [Pour en savoir plus](#)